

N° 5059¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

- 1) portant création de l'Université de Luxembourg
- 2) modifiant la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public
- 3) modifiant la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur
- 4) modifiant la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales
- 5) modifiant la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- 6) modifiant la loi du 6 septembre 1983 portant
 - a) réforme de la formation des instituteurs,
 - b) création d'un Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques et
 - c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et primaire

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES
ET EMPLOYES PUBLICS

(24.3.2003)

Par dépêche du 19 décembre 2002, Madame le Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a demandé, „dans le courant du premier trimestre 2003“, l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet de loi spécifié à l'intitulé.

*

„Personne ne met ... du vin nouveau dans de vieilles outres; autrement, le vin fera éclater les outres, et le vin est perdu aussi bien que les outres. Mais à vin nouveau, outres neuves!“

Mc 2 22

*

Le sujet, puis projet d'une Université de Luxembourg a déjà fait couler beaucoup d'encre et a donné lieu à des discussions et controverses animées voire passionnées entre partisans inconditionnels et adversaires acharnés d'un tel projet. Le risque que cela continue est grand. Ceci n'est pas étonnant vu l'enjeu d'une telle fondation pour l'avenir de notre pays et sa place au sein de l'Union Européenne et aussi pour l'éducation supérieure de nos futurs bacheliers. Ce qui importe, c'est qu'une majorité de notre communauté nationale puisse se rallier à un projet d'avenir de taille limitée qui tienne compte des intérêts généraux de notre pays et qui s'appuie sur des atouts réels existant sur le terrain.

En effet, un déchirement durable et des affrontements sans fin de deux camps également forts et représentatifs de l'opinion publique irrémédiablement divisée nuiraient non seulement au projet, mais mettraient également en cause l'image de marque de notre pays au sein d'une Union Européenne élargie et s'élargissant encore plus, en train de se restructurer.

D'abord, il faut clairement définir que l'Université de Luxembourg doit avoir un caractère et une vocation européennes et internationales conforme à l'histoire et à la culture du Luxembourg dès ses origines et s'adressant en premier lieu à des enseignants, chercheurs et spécialistes internationaux pour y enseigner et travailler ainsi qu'à des étudiants tous azimuts qui remplissent les conditions requises pour y venir étudier et obtenir des diplômes dans des disciplines précises.

Ceci veut dire que l'Université de Luxembourg ne peut viser à moyen et à long terme à inciter voire à forcer nos futurs universitaires à faire leurs études dans les confins nationaux alors que tout le monde sait que la qualité, le dynamisme et l'esprit d'innovation et d'ouverture de nos élites proviennent essentiellement du fait qu'elles ont effectué leurs études aux universités étrangères.

Nos bacheliers actuels et futurs, dans la mesure où ils se destinent à des études universitaires, ne doivent pas être considérés comme le réservoir donné d'avance où l'on peut trouver la masse critique d'étudiants nécessaire et indispensable pour faire démarrer le projet Université de Luxembourg. Bien au contraire, parallèlement à leurs efforts de mettre sur pied les structures, programmes et installations matérielles indispensables, les promoteurs du projet doivent faire des efforts extraordinaires pour attirer des étudiants venant de l'extérieur, non seulement de la Grande région ou de l'Union européenne, mais même d'au-delà, c'est-à-dire du monde entier, dans la mesure où ils remplissent les conditions d'études requises dans les disciplines offertes.

Sommes-nous préparés à assurer un accueil et un séjour convenable et agréable à ces futurs étudiants, à les héberger par exemple?

L'actuel projet prévoit bien que, pour des études complètes, de durée variable d'ailleurs selon les cycles d'études, l'étudiant passera une part de ses études dans une Université étrangère avec laquelle des liens d'échange et de mobilité auront été établis, mais il ne faut pas être dupe qu'une mobilité telle qu'elle existe d'ailleurs d'une façon très limitée dans un certain nombre d'universités n'implique en général qu'un semestre ou une année à l'étranger pour un cycle complet de 3 ou 5 années d'études voire plus. En clair, cette mobilité affichée ne veut dire qu'une petite sortie à l'extérieur alors que tout le reste, c'est-à-dire l'essentiel des études, se passera à Luxembourg. Nos propres bacheliers ne devraient pas se laisser prendre dans les mailles de ce filet et les auteurs du projet devraient clairement montrer la couleur et non pas miser sur l'esprit casanier d'une certaine jeunesse dorée et gâtée, heureusement encore très minoritaire pour remplir leurs rangs.

D'un autre côté, il est aussi vital pour la nouvelle Université à créer d'engager des professeurs, chercheurs et spécialistes de renom international pour attirer une clientèle internationale intéressée à avoir des mentors de choix, à faire des études de qualité et à obtenir en fin de compte des diplômes recherchés. Ceci n'exclut pas l'un ou l'autre titulaire luxembourgeois de l'actuel Centre Universitaire ou d'un autre institut d'enseignement supérieur, capable de par ses diplômes et son expérience professionnelle de faire le poids, d'être parmi la nouvelle équipe, de même que les Luxembourgeois enseignant dans des Universités à l'étranger dans la mesure où ils auraient envie de rentrer au bercail.

Les disciplines susceptibles de devenir le fer de lance de l'Université de Luxembourg devraient correspondre à des atouts déjà en place et répondre à des besoins réels de notre pays, de son économie, de sa vocation européenne, de sa communauté territoriale aux facettes multiples, de sa culture nationale et universelle à la fois.

Luxembourg est un centre européen, abritant entre autres la Cour de Justice des Communautés Européennes depuis ses origines, nous avons une place financière à vocation européenne et mondiale, nous avons des industries de communication performantes, nous possédons un potentiel plurilinguistique unique en Europe, nous sommes confrontés à des défis écologiques et démographiques de taille. A partir de ces données et en se basant sur des propositions et projets formulés par des experts étrangers consultés par les promoteurs du projet, comme par exemple le Rector Emeritus de l'Université de Genève ou le Président de l'Université de Limerick, on pourrait mettre en place des facultés interdisciplinaires dont les contenus seraient à définir avec précision dans les domaines suivants:

- l'intégration européenne voire mondiale;
- les atouts et aléas d'une place financière exposée à la conjoncture mondiale;
- les défis écologiques et démographiques de la société d'aujourd'hui et de demain;
- l'innovation technologique dans l'évolution de l'économie luxembourgeoise;
- le plurilinguisme et ses dimensions sociales et culturelles.

Il importe de procéder d'une façon pragmatique en faisant des choix judicieux sur les facultés à créer d'abord en calculant au plus près leurs chances de succès une fois qu'elles sont mises en place. En effet, la réussite ou l'échec des premières créations détermine le sort des autres à suivre et celui de l'Université de Luxembourg tout court.

Sans négliger ou laisser à part

- ce qui existe déjà comme études postsecondaires au Grand-Duché, comme le Centre Universitaire de Luxembourg (CunLux), l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques (ISERP), l'Institut Supérieur de Technologie (IST) et l'Institut d'Etudes Educatives et Sociales (IEES),
- ce que revendiquent d'autres carrières en la matière,

il importe que la nouvelle Université prenne son envol pour elle-même grâce à ses nouvelles facultés et que le travail d'intégration et de coordination, c'est-à-dire avec les autres institutions, ne pèse pas sur son lancement en tant qu'Université européenne.

Même des échéances électorales, aussi pressantes qu'elles soient, ne doivent pas mener à boucler dans la précipitation un projet aussi important en y mélangeant les genres et les objectifs. Les responsables seraient dès lors bien avisés de s'inspirer d'exemples étrangers pour ce qui concerne ces questions.

Il est dans l'intérêt de tout le pays et aussi des auteurs du présent projet que le lancement de l'Université ne se solde pas par un fiasco dès le départ. „*Festina lente*“ était déjà la devise de nos ancêtres les Romains.

Au-delà de cette appréciation générale, la Chambre tient à faire les observations suivantes.

L'actuel CunLux, en attendant que la Nouvelle Université prenne forme et fasse ses preuves, devrait être maintenu en tant qu'établissement offrant des études de transition d'une ou de deux années selon le choix des étudiants avant leur départ pour des Universités à l'étranger comme par le passé. Il n'y a pas de doute que dans cette fonction de transition il a fait ses preuves bien méritoires.

Le sort réservé à une grande partie d'enseignants titulaires dans nos lycées a été une erreur grave et une injustice de la part des responsables du CunLux.

Leur réserver un strapontin de vacataire ou les mettre tout simplement sur la touche, c'est méconnaître leurs services passés et les priver du temps nécessaire pour continuer efficacement leurs travaux de recherche. Cette remarque concerne également tous les autres professeurs de lycée dont les titres leur certifient la capacité d'y enseigner et l'on est en droit de se demander si, à long terme et du point de vue de l'enseignement dispensé par le Cunlux, cette façon de procéder ne risque pas de se révéler comme contre-productive. Mettre en cause leur capacité d'enseigner dans l'enseignement supérieur relève du coup bas et soulève immédiatement la question de savoir par quelle acrobatie intellectuelle et administrative ces mêmes responsables comptent insérer parmi les enseignants universitaires les titulaires actuels de l'IST, de l'ISERP et de l'IEES.

Une telle politique finira par creuser le fossé et envenimer sans raison valable les relations entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Cui bono?

Il va sans dire que ce qui précède vaut une mise en garde de ne pas traiter de la même façon cavalière les titulaires du secondaire chargés d'une tâche partielle dans les instituts mentionnés plus haut. Errare humanum est, in errore perseverare ...

La Chambre a également du mal à comprendre comment l'Université de Luxembourg est prévue dès le début comme une fondation sur trois sites différents alors que des considérations pratiques et psychologiques exigent plutôt d'établir le tout sur un campus unique pour favoriser l'esprit communautaire parmi les étudiants et les enseignants et pour donner plus de profil à l'Université alors que l'éparpillement sur trois sites ne favorise certainement pas l'identification des étudiants avec leur Alma Mater. Pourquoi faire le contraire de ce qui se pratique à l'étranger?

Tout en reconnaissant le bien-fondé de s'inspirer auprès de modèles étrangers, comme par exemple de l'organigramme des structures de l'Université de Mannheim – après tout, on n'est pas obligé d'inventer la roue une nouvelle fois – l'impression qui se dégage des textes demeure que l'Université de Luxembourg, sur un corps encore modeste au début, semble avoir fixé une tête administrative plutôt hypertrophiée. Ne serait-il pas indiqué de lier le développement des postes de commande à la croissance de la base, ne serait-ce que pour des raisons de coût?!

Par ailleurs, le mode de désignation du président/recteur ainsi que ses pouvoirs exorbitants semblent rappeler la période de l'absolutisme du 17^e siècle plutôt que les réalités démocratiques et les responsabilités collectives du 21^e.

Enfin, une question fondamentale ne peut être esquivée ou négligée.

La situation démographique et économique de notre pays permet-elle la mise en oeuvre d'un projet aussi important que l'Université telle qu'elle est prévue dans sa version actuelle avec toutes les dépenses d'accompagnement (nouveaux bâtiments, infrastructures, bibliothèques, laboratoires, logements d'étudiants etc.)?

Une étude approfondie sur le coût réel avec toutes ses implications a-t-elle été faite sérieusement? Pouvons-nous risquer de telles dépenses dans l'état actuel de notre situation économique et financière? N'est-ce pas le tonneau des Danaïdes? Enfin, les autres secteurs de l'éducation de nos jeunes, au moins aussi vitaux sinon plus pour l'avenir de notre pays, ne risquent-ils pas de faire les frais d'engagements financiers durables au niveau universitaire?

Avec toutes ces remarques et réserves, la Chambre estime qu'une Université de Luxembourg aux dimensions limitées et axée sur des domaines bien déterminés représenterait un atout pour notre pays en lui conférant un attrait certain au niveau européen et international, mais qu'un projet multidimensionnel englobant des domaines trop épars et impliquant des dépenses difficiles à calculer serait une erreur fatale.

Ainsi délibéré en séance plénière le 24 mars 2003.

Le Directeur,
G. MULLER

Le Président,
E. HAAG